

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FREJUS - 8303 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 13/10/2025 - 8423 - 2015 B 00179 - 809 641 889 - A.N.J.

N° de Dossier : G00149

En Euro

TM

SEMAG EXPERTISE 10 AVENUE DU VIGAN 34190 GANGES

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS

DÉPÔT DU

13 OCT. 2025

A.N.J.

37 RUE DES ARTISANS

83310 GRIMAUD

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

N° 202518423

2033

Réal simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2024

certifiés conforme



Rue des Artisans
83310 Port Grimaud
Siret 809641889
TVA FR89809641889

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Autres
8300501	346418	51	EM	652
N° Siret	80964188900013			

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2024  N° 11084* 25 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/01/23		et clos le		31/12/23	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
A.N.J. 37 RUE DES ARTISANS 83310 GRIMAUD				Mél : tmoraux@wanadoo.fr			
SIRET 8 0 9 6 4 1 8 8 9 0 0 0 1 3				Ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse du principal établissement :							
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
SIRET							
B ACTIVITE							
Activités exercées Commerce de voitures et de véhicules aut				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		120 745		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		42 500		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies			
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		Autres dispositifs	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)							
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée							
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe							
4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer la désignation, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays							
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA							

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
SEMAG EXPERTISE 10 AVENUE DU VIGAN 34190 GANGES Tél : 0467810509		Tél :	
OGA/OMGA : ☐	Viseur conventionné : ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 09/05/24 Lieu : GRIMAUD	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire : PRESIDENTE ARTIGUES GINOUX MARION	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐		Signature	
prestataire :			

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2024 ISACOMPTA

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres				b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8		
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG-TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19 %						
					0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			MVLT réalisée au cours de l'exercice						
			MVLT restant à reporter						
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		A.N.J.		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		37 RUE DES ARTISANS 83310 GRIMAUD				
SIRET		8 0 9 6 4 1 8 8 9 0 0 0 1 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 3		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACIF IMMOBILISABLE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres *	010		012		
		014	25 654	016	20 495	
					5 159	
	Immobilisations corporelles*	028	306 264	030	111 503	
					194 761	
	Immobilisations financières * (1)	040	2 500	042	2 500	
	Total I (5)	044	334 418	048	131 998	
					202 419	
ACIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060	1 114 917	062	1 114 917
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres* (3)	068		070		
		072	283 594	074	283 594	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	130 159	086	130 159	
	Charges constatées d'avance*	092		094		
	Total II	096	1 528 670	098	1 528 670	
	Total général (I + II)	110	1 863 088	112	131 998	
				1 731 090		
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	100			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	422 795			
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	120 591			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	544 486			
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	77 869			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	300 000			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	194 311			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 6 100)	172	24 063			
	Comptes courants d'associés	173	590 361			
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	1 186 603			
Total général (I + II + III)		180	1 731 090			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	54 576
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	4 992
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.N.J.

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	2 735 537					
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214							
		services *		217		218	180 797						
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222							
	Production immobilisée*					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
Autres produits						230	1 152						
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	2 917 486					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	2 425 701						
	Variation de stocks (marchandises)*					236	-328 845						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	11 121						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240							
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier :53 295 - immobilier :)					242	534 734						
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		2 313	244	8 269						
	Rémunérations du personnel*					250	54 158						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	4 149						
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255			254	35 852						
	Dotations aux provisions					256							
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	360						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		969								
	Total des charges d'exploitation (II)						264	2 745 500					
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	171 986				
Produits financiers (III)						280		Charges financières (V)	294	8 740			
Produits exceptionnels (IV)								290					
Charges exceptionnelles (VI) {						dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	6 093			
						dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 septuagies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306	36 561				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)								310	120 591				
B- RÉSULTAT FISCAL						Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	120 591	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318						
	Provisions non déductibles*						322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						324	36 561					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	6 093					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997						
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)						986				ZFU -TE (44. octies A)	987
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)						981		JEI (44. sexies A)	989				
ZRD (44 terdecies)						127		ZRR (44. quindécies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)						991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
ZFANG (44 quaterdecies)						345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		350		
BUD (44 sexdecies)						992							
dont avoir		Créance due au titre du report en arrière du déficit						346					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)						655					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)						643					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)						645					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)						647					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)						648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)						641					
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)						990					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)						649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	163 245	354	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	163 245	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A.N.J.		Néant ☐ *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	412	414	416	25 654	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	9 750	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456	151 523	
	Matériel de transport	460	462	464	466	128 004	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	11 996	
Immobilisations financières		480	482	484	486	2 500	
TOTAL		490	492	494	496	334 418	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495	497	498	499		
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506	13 595	
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516		
	Constructions	520	522	524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536	676	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546	1 950	
	Matériel de transport	550	552	554	556	15 152	
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566	3 481	
TOTAL		570	572	574	576	35 852	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	
		6	7	8	9	10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme	
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦
							0 % ⑧
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL				596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.N.J.

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 392 199
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 410 569
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise : A.N.J.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	2
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	2 916 333
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	2 916 333
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	1 133
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	328 845
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	329 978
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	2 460 370
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	108 104
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	360
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	2 568 834
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	677 478
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	677 478
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024		016
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salaires".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

1
2

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN 809641889

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.N.J.

ADRESSE (voie) 37 RUE DES ARTISANS

CODE POSTAL 83310 VILLE GRIMAUD

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique ARTIGUES Prénom(s) MARION
Nom marital ARTIGUES % de détention 70,0000 Nb de parts ou actions 700,00
Naissance : Date 01/12/1983 N° Département 30 Commune ALES Pays France
Adresse : N° 25 Voie RUE DES TROIS RIVES
Code Postal 83310 Commune GRIMAUD Pays France

Titre (2) MR Nom patronymique BALECH Prénom(s) DOUGLAS
Nom marital BALECH % de détention 15,0000 Nb de parts ou actions 150,00
Naissance : Date 24/04/1974 N° Département 75 Commune PARIS Pays France
Adresse : N° 15 Voie RUE DE L'AMARRAGE
Code Postal 83310 Commune GRIMAUD Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

2/2

Formulaire obligatoire (art. 38
de l'annexe III au CGI)
(1)☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

SIREN

8 0 9 6 4 1 8 8 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.N.J.

ADRESSE (voie)

37 RUE DES ARTISANS

CODE POSTAL

83310

VILLE

GRIMAUD

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique LEFEVRE Prénom(s) HERVE

Nom marital LEFEVRE % de détention 15,0000 Nb de parts ou actions 150,00

Naissance : Date 05/10/1968 N° Département 02 Commune MONTREUIL-AUX-LIONS Pays France

Adresse : N° Voie RES MOULIN BLANC BAT LES IRIS

Code Postal 83990 Commune SAINT-TROPEZ Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

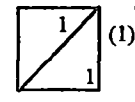
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)



☒ Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN 809641889

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.N.J.

ADRESSE (voie) 37 RUE DES ARTISANS

CODE POSTAL 83310 VILLE GRIMAUD

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

Copyright Group 134 (2024) H&A COMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise A.N.J.	
Numéro siret	80964188900013

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	<u>(ligne 330)</u>	
Amendes et pénalités		6 093
TOTAL		6 093

DÉDUCTIONS DIVERSES	<u>(ligne 350)</u>	
TOTAL		

Désignation de l'entreprise A.N.J.
Numéro de siret 80964188900013

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
Total des produits à recevoir	

Désignation de l'entreprise A.N.J.	
Numéro de siret	80964188900013

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
Total des charges à payer	

Désignation de l'entreprise A.N.J.
Numéro de siret 80964188900013

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Désignation de l'entreprise A.N.J.
Numéro de siret 80964188900013

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	80964188900013	4511Z
A.N.J. 37 RUE DES ARTISANS 83310 GRIMAUD	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	163 245
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	42 500
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		42 500
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	120 745
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 25,00 %		120 745
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %		42 500

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

S.A.S A.N.J

CAPITAL : 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 37 RUE DES ARTISANS

83310 GRIMAUD

FREJUS : 809 641 889

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 DECEMBRE 2023**

L'An **2023** et le **11 Décembre** au siège social les associés de la Société par actions simplifiée **A.N.J** au capital de **1.000 Euros**, divisé en **1000 Parts Sociales de 1 Euro** chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents : Madame **ARTIGUES** Marion, Monsieur **BALECH** Douglas et Monsieur **LEFEVRE** Hervé représentant la totalité des **1000 Parts Sociales**.

L'Assemblée réunissant plus de la moitié des Parts Sociales peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Madame **ARTIGUES** Marion préside la réunion en sa qualité de Présidente

La Présidente rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Fixation de la rémunération de la Présidente.

Après un échange de vues, la résolution suivante à l'ordre du jour est mise en voix.



RESOLUTION UNIQUE

La collectivité décide de fixer la rémunération de la Présidente de la façon suivante :

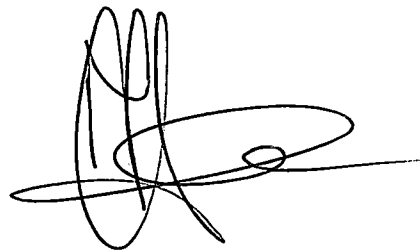
Madame **ARTIGUES** Marion, pour la période du **01 Janvier** au **31 Décembre 2023** ne percevra aucune rémunération.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Mme ARTIGUES Marion
Associée

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

A.N.J

SAS AU CAPITAL DE : 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 37 RUE DES ARTISANS

83310 GRIMAUD

FREJUS : 809 641 889

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

Affectation du résultat net comptable bénéficiaire de **120590,89 Euros** concernant l'exercice clos le **31.12.2023**.

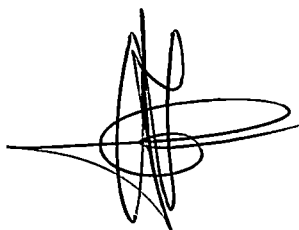
DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

La totalité en réserve pour **120590,89 Euros**

La réserve devient créditrice pour la somme de **543386,32 Euros**.

La réserve légale demeure à la somme de **100 Euros**.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.A smaller, more compact handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a few loops.

A.N.J

S.A.S AU CAPITAL DE : 1.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 37 RUE DES ARTISANS

83310 GRIMAUD

RCS : 809 641 889

SIRET : 809 641 889 000 13 4511 Z

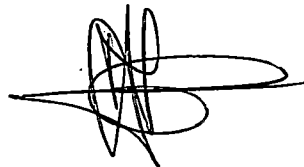
RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

En application de l'Article **L. 223-19** du Code de Commerce, la gérance d'une Société à Responsabilité Limitée doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et un gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice écoulé arrêté au **31 Décembre 2023**, aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

FAIT A GRIMAUD
LE 28 JUIN 2024

Mme ARTIGUES Marion
Associée



A.N.J

S.A.S AU CAPITAL DE : 1.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 37 RUE DES ARTISANS

83310 GRIMAUD

RCS : 809 641 889

SIRET : 809 641 889 000 13 4511 Z

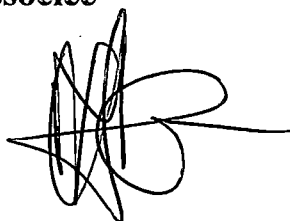
RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

En application de l'Article L. 223-19 du Code de Commerce, la gérance d'une Société à Responsabilité Limitée doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et un gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice écoulé arrêté au **31 Décembre 2023**, aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

FAIT A GRIMAUD
LE 28 JUIN 2024

Mme ARTIGUES Marion
Associée

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end, representing the signature of Mme ARTIGUES Marion.